Règlements du concours
Repartez avec 10 000$
grâce à iA Assurance auto et habitation

Le concours *Repartez avec 10 000$* (ci-après le « Concours ») est tenu et organisé par l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. (ci-après l'« Organisateur »).

1) ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Québec et qui est âgée de 18 ans ou plus.

Sont exclus du Concours :

- Les employés de l'Organisateur et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés;
- Les employés de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (ci-après « iA Groupe financier »), y compris les consultants, les conseillers en sécurité financière partenaires, et de ses filiales et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés; Les agents généraux, c'est-à-dire les conseillers en sécurité financière autorisés à référer leur clientèle à l'Organisateur et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés;
- Les agences de publicité et de promotion, les fournisseurs de prix, de matériel ou de services liés au présent concours;
- Les employés des partenaires d'affaires de l'Organisateur, y compris les concessionnaires automobiles.

Un participant qui utilise un nom d'emprunt, le nom d'une personne âgée de moins de 18 ans ou toute autre substitution de noms ne pourra pas bénéficier du prix offert dans le cadre du Concours.

2) MODE DE PARTICIPATION

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Vous pouvez participer en effectuant une demande de soumission, c'est-à-dire avoir obtenu un prix, pour une assurance auto ou une assurance habitation :

- en utilisant la ligne Privilège au numéro 1 866 650-4641 et en mentionnant le code concours reçu de l'un de nos conseillers en sécurité financière de l'une des agences de iA Groupe financier ou d'un autre conseiller en sécurité financière autorisé à référer en assurance auto et habitation;
- en utilisant un lien vers une demande de soumission d'assurance web, fourni spécifiquement par l'un de nos conseillers en sécurité financière autorisés à référer sur le web, pour compléter sa demande de soumission d'assurance sur Internet.

Le participant doit avoir rempli sa demande de soumission web d'assurance auto ou habitation entre le jeudi 1er janvier 2026 et le jeudi 31 décembre 2026 inclusivement.

Aucun achat n'est requis. La demande de soumission, qu'elle ait été complétée avec l'un de nos agents en assurance de dommages sur la ligne Privilège de l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc., ou qu'elle ait été remplie sur le web, dans le délai requis, donne une (1) chance au participant de gagner le prix.

L'action de compléter une demande de soumission pendant la durée du Concours pour un produit d'assurance décrit ci-dessus donne droit à une (1) chance de gagner. Une seule demande de soumission sera acceptée dans le cadre de ce concours, pour un maximum d'une (1) participation pendant la durée du Concours. Une fois la demande de soumission remplie, vous serez automatiquement inscrit au Concours.

Le participant est reconnu comme la personne qui a complété la soumission (au téléphone ou sur le web), et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

3) LIMITE DE PARTICIPATIONS

Limite d'une (1) participation au Concours par personne pour toute la durée du Concours. Toute tentative ou démarche effectuée par un participant afin d'obtenir un nombre plus élevé de participations que la limite permise, notamment en ayant recours à des adresses courriel, identités, inscriptions ou connexions multiples ou différentes, rendra nul l'ensemble des participations de ce participant et le participant sera disqualifié immédiatement. Tout emploi d'un mode ou d'un agent de participation robotisé, itératif, automatisé,

programmé ou autres (y compris, mais sans s'y limiter, des services d'inscription au Concours) entraînera l'annulation de l'ensemble des participations ainsi obtenues par ce participant.

4) DURÉE DU CONCOURS

Le Concours débute le jeudi 1er janvier 2026 à minuit (HE) et prend fin le jeudi 31 décembre 2026 à 23 h 59 (HE).

5) PRIX À GAGNER

Trois prix seront remis au hasard à la fin du concours soit :
- Un (1) grand prix de 10 000 $;
- Un (1) 2e prix de 5 000 $;
- Un (1) 3e prix de 1 000 $.

Les prix seront remis sous forme de chèque aux trois (3) gagnants.

À la fin du Concours, l'Organisateur aura remis trois (3) chèques à trois (3) gagnants différents pour une valeur totale en prix de 16 000 $.

6) ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

En prenant part à ce concours, le participant accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions de l'Organisateur du Concours.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une participation non conforme au présent règlement.

7) CHANCES DE GAGNER

Les chances de devenir un des trois (3) gagnants dépendent du nombre total de participations admissibles reçues durant la période du Concours.

Un maximum d'une (1) participation par participant pendant doute la durée du Concours est acceptée.

8) TIRAGES

Les trois (3) gagnants du Concours seront déterminés par tirage au sort électronique par un responsable mandaté au siège social de l'Organisateur, situé au 1080, Grande Allée Ouest à Québec. Les tirages seront effectués dans l'ordre suivant :
- Tirage du 3e prix, soit le gagnant du prix de 1 000 $;
- Tirage du 2e prix, soit le gagnant du prix de 5 000 $
- Tirage du 1er prix, soit le gagnant du prix de 10 000 $.

Les tirages auront lieu le mercredi 20 janvier 2027 à 11 h (HE).

Maximum d'un (1) prix par participant pendant toute la durée du Concours. Dans le cas où le nom d'un même participant serait tiré au sort pour une seconde fois, l'Organisateur procéderait à nouveau au tirage.

9) RÉCLAMATION DU PRIX

Pour être déclaré gagnant, sous réserve de son admissibilité, le participant sélectionné au hasard devra :

a) être joint par courriel ou par téléphone par l'Organisateur dans les 15 jours ouvrables suivant le tirage;
b) répondre adéquatement à une question d'habileté mathématique posée par l'Organisateur au moment de la communication initiale.
c) Pour être déclaré gagnant, sous réserve de son admissibilité, le participant sélectionné au hasard devra signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (ci-après le *Formulaire de déclaration*) qui lui sera transmis et le retourner à l'Organisateur au plus tard dans les 15 jours suivant sa réception, par la poste à l'adresse ci-dessous ou par courriel à iah-prc@iaah.ca :

Concours *Repartez avec 10 000$*
Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.
1080, Grande Allée Ouest
C.P. 1907, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3 ;

Chaque chèque sera remis en mains propres par le conseiller en sécurité financière de iA Groupe financier ou l'agent général autorisé qui aura référé le gagnant et au moment qui aura été décidé par l'Organisateur du Concours. S'il était impossible de convenir d'un moment avec le gagnant dans les 60 jours suivant le contact

entre le gagnant et l'Organisateur du Concours ou s'il était impossible pour le gagnant de se déplacer, l'Organisateur du Concours pourrait transmettre le prix au gagnant par la poste.

Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être transféré, cédé, substitué, ni échangé, sauf à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, qui se réserve le droit de substituer le prix par un prix de valeur égale si, pour une raison ou une autre, le prix ne peut être décerné tel quel.

Dès la réception du prix, le gagnant du prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., ses filiales, ses représentants et ses employés de tout dommage qu'il pourrait subir en raison notamment de l'acceptation et de l'utilisation de son prix.

10) DISQUALIFICATION

À défaut de respecter l'une des conditions du Concours, le participant sélectionné sera disqualifié et un nouveau tirage sera effectué conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

11) AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE

L'Organisateur ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la qualité ou à la convenance du prix remis dans le cadre de ce concours. Le gagnant du prix reconnaît et accepte qu'il ne peut tenter d'obtenir un remboursement ou d'exercer tout recours judiciaire contre l'Organisateur si le prix ne s'avère pas convenable aux fins prévues ou s'il s'avère, d'une quelconque façon, insatisfaisant pour le gagnant du prix.

12) DÉCISIONS ET DIFFÉRENDS

Le Concours *Repartez avec 10 000$* est organisé et géré par l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit de changer les conditions du Concours ou d'y mettre fin en tout temps, sans avis préalable, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Toutes les décisions des responsables chargés d'administrer le Concours seront finales et sans appel. Toutefois, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

13) ACCEPTATION ET SUBSTITUTION DU PRIX

Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être transféré, cédé, substitué ni échangé pour de l'argent comptant, sauf à l'entière discrétion de l'Organisateur, qui se réserve le droit, de substituer le Prix par un prix de valeur égale si, pour une raison quelconque, le Prix ne peut être décerné tel quel.

14) LIMITE DE RESPONSABILITÉ

L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, dans le cas où son incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de sa volonté ou d'un conflit de travail dans ses établissements ou dans ceux des organismes ou des entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours.

Les participants dégagent de toute responsabilité l'Organisateur, ses employés, ses agents, ses représentants et ses filiales pour toute conséquence financière ou fiscale imprévue, de tout dommage ou perte qu'ils pourraient subir en raison de leur participation au Concours ainsi que de tout dommage ou perte qu'ils pourraient subir en raison de leur acceptation, de leur possession ou de leur utilisation des Prix.

L'Organisateur du Concours, ses employés, administrateurs, dirigeants, agents et représentants se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement, panne ou difficultés de toute sorte du matériel informatique ou électronique, des logiciels, d'un réseau, d'Internet ou d'un ordinateur ou de transmissions informatiques défectueuses, incomplètes ou retardées d'inscriptions perdues, livrées en retard, incomplètes ou erronées, d'altérations, de vols et de défaillances du matériel informatique ou d'erreurs typographiques.

15) MODIFICATION DU CONCOURS

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou nuire à l'administration, à la sécurité, à l'impartialité ou au déroulement du Concours surviendrait, comme prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours, ses filiales, ses agences de publicité et de promotion, ses fournisseurs de produits ou de services liés au Concours ainsi que ses employés, ses agents et ses représentants ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un ou plusieurs prix autrement que conformément au présent règlement.

16) UTILISATION DU NOM DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser, dans le cadre du Concours, leur nom, leur photographie, le lieu de leur résidence, leur voix ou leur image à des fins publicitaires et promotionnelles, et ce, sans autre compensation que le prix attribué, et acceptent que ces renseignements soient publiés dans tout média, y compris, mais non limitativement, les agences de iA Groupe financier et les réseaux sociaux.

17) DOCUMENTS DE PARTICIPATION ET COMMUNICATION

L'Organisateur du Concours demeure en tout temps propriétaire exclusif de tous les documents de participation et de communication.

18) LOIS APPLICABLES

Le Concours est assujetti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables ainsi qu'au présent règlement, disponible auprès de l'Organisateur sur www.ia.ca/concours-10000 .

19) LANGUE

En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, la version française prévaudra.

20) COPIE DU RÈGLEMENT

Toute personne peut obtenir une copie du présent règlement, en français et en anglais, ainsi que les noms des gagnants en adressant une demande écrite à cet effet à l'adresse ci-dessous :

Comité du Concours *Repartez avec 10 000$*
Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.
1080, Grande Allée Ouest
C.P. 1907, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Le présent règlement est également disponible à l'adresse : www.ia.ca/concours-10000.

21) DIVISIBILITÉ

Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une autorité compétente, il sera alors considéré comme nul, mais tous les autres paragraphes qui ne seront pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

Annexe I

Liste des agences reconnues dans le cadre de ce concours. Les districts affiliés à ces agences sont également reconnus dans le cadre du concours.

Agence	Téléphone	Adresse
ALMA	418 668-0177 1 877 668-0177	100, rue Joseph, bureau 202 Alma G8B 7A6
AMQUI	418-629-4653 1-800-463-0070	304 boul. St-Benoit O. bureau 3, Amqui Qc G5J 2G1
ANJOU-MONTRÉAL	514 353-5420 1 866 353-5420	7171, rue Jean-Talon Est, bureau 300, Montréal H1M 3N2
BEAUBIEN	514 729-3281 1 866 729-3281	1611, boul. Crémazie Est, bur. 501 Montréal H2M 2M2
BEAUCE-APPALACHES	418 228-7171 1 888 463-7171	950, 150e Rue Saint-Georges de Beauce G5Y 0E5
BEAUGRAND	514 353-3230 1 866 353-3230	7400, Galeries d'Anjou, bur. 650 Montréal H1M 3M2
BEAUPORT	418 623-9805 1 877 623-9805	720, rue d'Everell, bureau 300 Québec G1C 0N2
BROSSARD	450 672-6410 1 800 267-6410	2000, rue de l'Éclipse, bureau 210 Brossard J4Z 0S2
CARREFOUR LAVAL	450 973-6542 1 800 561-2486	2525, boul. Daniel Johnson, bur. 420 Laval H7T 1S9
CARTIER	450 672-3510 1 800 263-3510	3400, rue de l'Éclipse, bureau 810 Brossard J4Z 0P3
CENTRE ABITIBI	819 732-1596 1 800-567-1596	122-A, rue Principale Sud Amos J9T 2J6
CENTROPOLIS LAVAL	450 781-1328 1 888 781-1328	3055, boul. Saint-Martin Ouest, local T110 Laval H7T 0J3
CHAMPLAIN	450 449-9655 1 844 449-9655	3400 rue de l'Éclipse, bureau 810 Brossard J4Z 0P3
CHICOUTIMI	418 549-6914 1 800 363-0361	255, rue Racine Est, bureau 800 Chicoutimi G7H 7L2
DES CANTONS	819 847-0186 1 877 847-0186	5087, boul. Bourque, bureau 2 Sherbrooke J1N 2K6
DES LAURENTIDES	450 473-9808 1 800 363-8236	430, boul. Arthur-Sauvé, bur. 2070 Saint-Eustache J7R 6V6
DES MILLE-ÎLES	579 352-2400 1 844 352-2400	430, boul. Arthur-Sauvé, bur. 2070 Saint-Eustache J7R 6V6
DOLBEAU	418 276-3811 1 888 742-3811	1661, boul. Wallberg Dolbeau-Mistassini G8L 1H7
DORVAL-OUEST-DE-L'ÎLE	514 684-3883 1 800 268-7424	2020, route Transcanadienne, bur, 410 Dorval H9P 2N4
DRUMMONDVILLE	819 478-4159 1 800 408-4159	333, rue Janelle Drummondville J2C 3E2
DUVERNAY	450 662-6309	2, place Laval, bureau 510

	1 855 662-6309	Laval H7N 5N6
GASPÉSIE CÔTE-NORD	418 368-0050 1 888 368-0050	153, rue de la Reine Gaspé G4X 2R1
GATINEAU	819 243-9914 1 800 986-6494	455, boul. de la Gappe, bureau 301 Gatineau J8T 0G1
GRANBY	450 372-4054 1 888 840-8438	100, rue Robinson Sud, bur. 122 (2e étage) Granby J2G 7L4
HULL	819 771-6645 1 800 363-8004	24, boul. Saint-Raymond, bureau 300 Gatineau J8Y 1R4
JOLIETTE	450 756-0578 1 888 756-0578	40, rue Gauthier Sud, bureau 2100 Joliette J6E 4J4
LACHENAIE	514-642-3603 1 855-642-3603	601 rue des Migrateurs Terrebonne J6V 0A8
LANAUDIÈRE	450 582-3013 1 800 361-4364	155, Boul. Lacombe, bur. 280 Repentigny J5Z 3C4
LA PRAIRIE	450 659-2478 1 877 691-3380	26, boul. Taschereau, bureau 200 La Prairie J5R 0R9
LEBOURGNEUF	418 687-9449 1 800 665-9287	500, rue Bouvier, bureau 302 Québec G2J 1E3
LE FJORD	418 549-1855 1 833 586-2219	255, rue Racine Est, bureau 800 Chicoutimi G7H 7L2
LES RIVIÈRES	418 626-5169 1 833 626-5169	1255, boul. Lebourgneuf, bureau 400 Québec G2K 0M6
MAGOG	819 847-0494 1 866 847-0494	45, rue Centre, bureau 200 Magog J1X 5B6
MATANE	418-562-4366 1 800-431-8770	305 de la Gare, bureau 105 Matane G4W 3J2
MAURICIE	819 539-5405 1 800 539-5405	855, avenue Broadway, bureau 220 Shawinigan G9N 8B8
MERCIER	514 364-0179 1 888 364-0179	7655, boul. Newman, bur. 207 LaSalle H8N 1X7
MONTÉRÉGIE	450 773-7493 1 800 463-8658	1200, Daniel-Johnson Ouest, bureau 6000 Saint-Hyacinthe J2S 7K7
MÉTROPOLE	514 721-6220 1 866 333-6220	4555, boul. Métropolitain Est, bur. 200 Saint-Léonard H1R 1Z4
MONT-LAURIER	819 623-1947 1 800 567-6738	515, boul. A-Paquette, bureau 200 Mont-Laurier J9L 1K8
MONTRÉAL-MAISONNEUVE	514 324-3811 1 866 324-3811	6555, boul. Métropolitain Est, bur. 403 Saint-Léonard H1P 3H3
OTTAWA	613 744-8255 1 800 494-5623	1400 boul. St-Laurent, bureau 607 Ottawa On K1K 4H4
QUÉBEC	418 627-3550 1 888 627-3550	330, Saint-Vallier Est, bureau 001 Québec G1K 9C5
QUÉBEC RIVE-SUD	418 835-1212 1 800 651-8246	5650, rue J.-B. Michaud, bureau 500 Lévis G6VW 0A9

RIMOUSKI	418 723-3236 1 800 463-0697	2, rue St-Germain Est, local 200 Rimouski G5L 8T7
RIVE-NORD	450 964-3003 1 800 387-2204	816. boul. des Seigneurs, bur. 101 Terrebonne J6W 1T9
RIVIÈRE-DU-LOUP	418 862-0141 1 800 473-6913	320, boul. de l'Hôtel de Ville, bur. 200 Rivière-du-Loup G5R 5C6
ROUYN-NORANDA	819 797-1555 1 888 797-1555	139, avenue Québec, bur. 302 Rouyn-Noranda J9X 6M8
SAGUENAY	418 542-9004 1 800 667-4594	2687, boul. du Royaume, bureau 101 Jonquière G7X 7V3
SAINT-SACREMENT	418 425-2241 1 833 752-2241	1800, rue Semple, suite 100, Québec G1N 4B8
SAINT-DENIS	514 381-4411 1 888 381-4411	9001, boul. de l'Acadie, bur. 404 Montréal H4N 3H5
SAINTE-FOY	418 653-4064 1 800 898-4064	3045, avenue Maricourt, bureau 205 Québec G1W 0G6
SAINT-JÉRÔME	450 530-9471 1 888 227-1585	2192, boul. Curé-Labelle Saint-Jérôme J7Y 1T3
SAINT-MARTIN	450 681-1614 1 800 463-8606	3030, boul. Le Carrefour, bur. 702 Laval H7T 2P5
SAXUM	1 877-215-8421 (#101)	5700 rue J.-B. Michaud, bureau 500 Lévis G6V 0B1
SHERBROOKE	819 569-2514 1 800 668-2514	3200-A, rue King Ouest, bur. A-200 Sherbrooke J1L 1C9
SOLAR	579 880-1100 1 833 880-1101	2000, rue de l'Éclipse, bureau 210 Brossard J4Z 0S2
SOREL	450 743-5563 1 866 743-5563	201, avenue de l'Hôtel-Dieu, bureau 201 Sorel-Tracy J3P 1M5
THETFORD MINES	418 338-8556 1 800 449-8556	1351, rue Notre-Dame Est, bur. 390 Thetford Mines G6G 0G5
TROIS-RIVIÈRES	819 375-1635 1 800 363-1635	1055, boul. des Forges, bur. 440 Trois-Rivières G8Z 4J8
VAUDREUIL	450 424-3960 1 800 363-5395	11, boul. de la Cité-des-Jeunes Est, bur. 202 Vaudreuil-Dorion J7V 0N3
VALLÉE-DE-L'OR	819 825-7244 1 888 825-7244	1868, 3e avenue Val-d'Or J9P 7A9
VALLÉE-DU-RICHELIEU	450 649-7000 1 888 467-0993	310, rue de Murano, local 301 Sainte-Julie J3E 0C6
VICTORIAVILLE	819 752-9610 1 800 381-7337	78, boul. Labbé Sud Victoriaville G6S 1K4

Les conseillers œuvrant sous la bannière Investia Services financier inc. sont également autorisés à référer des clients éligibles au Concours. D'autres agences ou conseillers financiers autorisés à référer à l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation pourraient également s'ajouter à cette liste pendant la durée du Concours.